PROGRAMME DE FORMATION

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Management, RH & Développement professionnel

RÉFÉRENCE	VERSION	ÉDITION	DOMAINE
WF-0291	V2026-004	2 novembre 2026	Management, RH & Développement professionnel

DURÉE	MODALITÉ	PROGRAMME	SANCTION
30 h	Distanciel asynchrone (e-learning)	8 modules 11 leçons	Attestation et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

Accompagner le candidat dans la préparation de sa demande de validation des acquis de l'expérience : analyser son projet et la certification visée, décrire ses expériences, les rapprocher du référentiel, constituer son dossier de validation et ses preuves, et se préparer au jury. La recevabilité relève du certificateur ; la décision — validation totale, partielle ou refus — appartient au jury seul (art. R6412-7 du code du travail).

L'essentiel de la formation

Public visé

Toute personne souhaitant faire valider les acquis de son expérience — salariée ou non, bénévole, volontaire, élue, proche aidante — en vue d'une certification enregistrée au répertoire national. Aucune durée minimale d'expérience n'est exigée par la loi depuis le 21 décembre 2022.

Prérequis

Aucun prérequis de diplôme. Disposer d'une connexion internet et d'un équipement permettant la visioconférence, et pouvoir consacrer un temps régulier à la rédaction de son dossier.

Modalités et déroulement

Accompagnement individuel à distance, facultatif et à la demande du candidat (art. R6412-2). Huit étapes : projet, certification visée, expériences, correspondance avec le référentiel, dossier de validation, preuves, préparation au jury, résultat. Séances individuelles avec un accompagnateur nommément désigné, alternant avec un travail personnel guidé sur la plateforme.

Méthodes pédagogiques

Entretiens individuels ; description structurée des expériences (contexte, missions, responsabilités, autonomie, outils, résultats) ; matrice de correspondance entre l'expérience et le référentiel, bloc par bloc ; relecture des preuves ; simulations de jury avec grille de retour. Aucun texte n'est rédigé à la place du candidat.

Moyens pédagogiques et techniques

Un accompagnateur nommément désigné. Une plateforme portant les huit étapes, la matrice de correspondance, un dépôt de preuves propre au dossier et la messagerie. La fiche officielle de la certification est relevée depuis le référentiel de France Compétences.

Modalités d'évaluation

L'accompagnement n'évalue pas les acquis : c'est le rôle du jury. Les simulations de jury sont des entraînements et ne présument en rien de sa décision. L'avancement mesure les étapes validées avec l'accompagnateur.

Sanction

L'accompagnement ne délivre aucune certification. La certification, totale ou partielle, est délivrée par le certificateur après décision du jury. Un certificat de réalisation de l'accompagnement est établi pour le financeur.

Modalités et délais d'accès

Premier contact avec l'accompagnateur sous 14 jours après l'inscription. Pour un financement par le compte personnel de formation, le délai de rétractation de quatorze jours propre à Mon Compte Formation s'applique et s'ajoute à ce délai.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accompagnement entièrement à distance. Rythme, durée des séances et supports adaptables sur demande ; le questionnaire de projet recueille le besoin d'adaptation sans demander sa cause. Le référent de l'organisme est joignable avant comme pendant l'accompagnement.

Référent handicap : **handicap@will-formation.com**

Tarif de la formation

Prix : **2 170 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

8 modules, 11 leçons — durée totale 30 h.

01 Information et analyse du projet

1. 1. Ce qu'est une VAE — et ce qu'elle n'est pas
2. 2. Votre projet, votre situation, vos disponibilités

02 Analyse de la certification visée

1. 3. Lire une fiche du répertoire national

03 Analyse de l'expérience

1. 4. Recenser vos expériences
2. 5. Décrire une expérience

04 Correspondance expérience et référentiel

1. 6. La matrice de correspondance

05 Constitution du dossier de validation

1. 7. Choisir et expliciter des situations

06 Preuves

1. 8. Réunir vos preuves

07 Préparation au jury

1. 9. Le jury : son rôle et son déroulement
2. 10. S'entraîner en simulation

08 Résultat et suite du parcours

1. 11. Après la décision du jury